

Flash Familles - Elections Présidentielles

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que depuis la loi n°2019-222 du 23/03/2019 art. 11, **les adultes sous protection juridique ont le droit de voter**, sauf si une décision de justice du Tribunal d'Instance exclut explicitement le droit de vote.

Afin d'accompagner cette démarche et de la faciliter, nous vous proposons des **documents en « Facile A Lire et à Comprendre »**, qui peuvent **aider les personnes déficientes intellectuelles à mieux appréhender leur rôle et accomplir leur droit en citoyen éclairé.**



Consultez toutes les fiches en FALC en cliquant sur les liens suivants :

- [LE DROIT DE VOTE](#)
 - [S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES](#)
 - [LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE](#)
 - [LES PROFESSIONS DE FOI](#)
 - [COMMENT VOTER](#)
 - [LES DEPUTES](#)
-

Unapei

Tweet

Share

Apaei de Caen

Tweet

Share

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner .

15 RUE ELIE DE BEAUMONT 14000 CAEN FR

Powered by  mailjet